

## Chèques Relance

### Procédure d'usage des Chèques Relance à destination des Mairies

Pour toute question sur ce processus,  
Consulter la Foire aux questions et la page dédiée sur le site [www.hautesterres.fr](http://www.hautesterres.fr)  
Contacter Amélie JULHES – [animeco@hautesterres.fr](mailto:animeco@hautesterres.fr) – 04.71.20.37.92

#### 1 – Cadre :

Chaque Mairie reçoit autant de Chèques Relance que de foyers sur la commune, selon le fichier boîtes aux lettres de La Poste.

La distribution des chèques commence le mardi 15 décembre 2020 et se termine au 31 janvier 2021.

#### 2 – Éléments de communication

Au-delà de la communication initiée par Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, il est mis à disposition de chaque Mairie :

- Un visuel à afficher devant la Mairie,
- Une liste de commerces à consulter sur place.

#### 3 – Quelles étapes suivre pour distribuer les Chèques Relance ?

Vérifier que je peux donner un Chèque Relance à la personne qui me le demande

##### Un chèque par foyer

La personne doit avoir **sa résidence principale** sur ma commune. Au besoin, on peut demander un justificatif de domicile.

Comment contrôler si une personne est déjà venue chercher son chèque ?

Pour les communes < 800 habitants, un fichier papier sera proposé pour faire émarger les personnes qui viennent chercher le chèque.  
Pour les communes > 800 habitants ou qui mettent en place plusieurs points de distribution, un fichier Excel sera à remplir au fur et à mesure.

Remplir les documents nécessaires

Remplir le talon du chèque avec l'adresse complète du bénéficiaire.  
Tamponner le chèque du bénéficiaire.

Puis-je donner plusieurs chèques à quelqu'un qui vient pour ses voisins ?

Oui, sous réserve de :  
- Vérifier que les voisins résident également sur ma commune (dans ce cas, les noter également sur le tableau d'émargement)  
- Contrôler les justificatifs de domicile.

#### 4 – A la fin de l'opération

Un point d'étape sur le nombre de chèques distribué sera fait au 15 janvier.

Au 31 janvier 2021, la distribution est terminée.

Renvoyer l'ensemble des talons remplis et des chèques non distribués à Hautes Terres Communauté.